

COMMENT RÉSERVER ?

Pour bénéficier du service, une inscription est obligatoire avant le 1^{er} trajet.

1 Remplissez le formulaire de demande d'adhésion disponible en agence ou par téléchargement sur www.transcom.fr/transporte et déposez-le dûment complété et accompagné des pièces justificatives à l'agence commerciale **TRANSCOM**

2 Pièces demandées :

- Photo d'identité
- Copie de votre pièce d'identité
- Copie de votre carte d'invalidité à au moins 80%, le cas échéant.

3 Téléphonez au n°vert 0800 881 691

- De 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

4 Réservez votre trajet avant 17h00 :

- Pour le lendemain
- Le vendredi pour un trajet le samedi ou le lundi.

LES TARIFS

- **TITRE UNITAIRE : 2€** en vente à bord du véhicule
- **CARNET 10 VOYAGES : 20€** en vente uniquement à l'agence commerciale Transcom.

HORAIRE AGENCE COMMERCIALE

PLACE GAMBETTA - 16100 COGNAC

• PÉRIODE SCOLAIRE •

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Tous les samedis matin de 9h à 12h30

• VACANCES SCOLAIRES •

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tous les samedis matin de 9h à 12h30

TRANSPORTE

LA MOBILITÉ
DE PROXIMITÉ

LE SERVICE DE GRAND COGNAC TRANSPORT À LA DEMANDE

ÉVOLUE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 !



Réservé aux personnes de plus de 70 ans
et aux personnes à mobilité réduite.

TRANSCOM

BOUGEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ



GRAND:COGNAC

transcom.fr
agence.transcom@stga.fr

0800 881 691

FONCTIONNEMENT

— SUR RÉSERVATION —

d'adresse à adresse sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac

— TRAJET D'UN KM MINIMUM —

réalisé avec des véhicules adaptés



CE QUI CHANGE !

Vous pouvez désormais voyager d'adresse à adresse sur l'ensemble des 55 communes de Grand Cognac, y compris effectuer des trajets internes aux communes de Cognac et Châteaubernard.

TRANSPORTE fonctionne maintenant du **lundi au samedi** (hors jours fériés), dans la limite de 2 allers / retours par semaine.

HORAIRES

— LE MATIN —

de 8h30 à 12h30

— L'APRÈS-MIDI —

de 13h30 à 17h30

COMMUNES DESSERVIES

- Angeac-Champagne
- Angeac-Charente
- Ars
- Bassac
- Bellevigne
- Birac
- Bonneuil
- Bourg-Charente
- Bouteville
- Boutiers-Saint-Trojan
- Bréville
- Champmillon
- Chassors
- Châteaubernard
- Châteauneuf-sur-Charente
- Cherves-Richemont
- Cognac
- Criteuil-la-Magdeleine
- Fleurac
- Foussignac
- Gensac-la-Pallue
- Genté
- Gimeux
- Graves-Saint-Amant
- Hiersac
- Houlette
- Jarnac
- Javrezac
- Juillac-le-Coq
- Julienne
- Les Métairies
- Lignières-Ambleville
- Louzac-Saint-André
- Mainxe-Gondeville
- Mérognac
- Merpins
- Mesnac
- Mosnac-Saint-Simeux
- Mouldars
- Nercillac
- Réparsac
- Saint-Brice
- Saint-Fort-sur-le-Né
- Saint-Laurent-de-Cognac
- Saint-Même-les-Carrières
- Saint-Preuil
- Saint-Simon
- Saint-Sulpice-de-Cognac
- Sainte-Sévère
- Salles-d'Angles
- Segonzac
- Sigogne
- Triac-Lautrait
- Verrières
- Vibrac

Exemple : Vous habitez Gensac La Pallue, vous pouvez vous rendre à n'importe quelle adresse sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac.

Je me présente à l'arrêt 5 minutes avant l'heure prévue, puis une voiture vient me chercher. Je suis ponctuel, le véhicule ne pourra pas m'attendre. Je prépare ma carte Transcom valide ou je prépare ma monnaie en avance pour acheter mon ticket auprès du conducteur.